

## **AVIS PUBLIC 2023-007**

### **DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES DE PROPRIÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Sarah Richard, Trésorière de la Ville de Val-des-Sources, que le rôle général de perception des taxes de propriétaires fonciers pour l'année 2023 a été déposé à mon bureau le 13 février 2023.

Les comptes de taxes seront expédiés dans les délais prévus par la Loi.

Les dates d'échéance sont établies comme suit :

<b>1<sup>ER</sup> VERSEMENT : 22 MARS 2023</b>
<b>2<sup>E</sup> VERSEMENT : 4 MAI 2023</b>
<b>3<sup>E</sup> VERSEMENT : 15 JUIN 2023</b>
<b>4<sup>E</sup> VERSEMENT : 1<sup>ER</sup> AOÛT 2023</b>
<b>5<sup>E</sup> VERSEMENT : 14 SEPTEMBRE 2023</b>
<b>6<sup>E</sup> VERSEMENT : 30 OCTOBRE 2023</b>

Toute imposition foncière générale annuelle inférieure à trois cents dollars (300 \$) est exigible et payable en totalité lors du premier versement.

De plus, un escompte de 2 % sera appliqué si les taxes sont payées en totalité à l'échéance du premier versement soit le 22 mars 2023 ou avant.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 13 février 2023.



**Sarah Richard, Trésorière**